

1. *Débitrice:* **Iles Magazine SA**, Henri Nijdam, adm.,
1085 **Vullyens**

2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés.

Le président du tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 15 janvier 2004 à 13.30 heures, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur l'éventuelle homologation du concordat, accordé le 5 juin 2003 à Iles Magazine SA, représentée par Me François Logoz, avocat, à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey 1

(02027022)